

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE
PLAN D'AFFECTATION DU SECTEUR
"AUX LANTINES"

Approuvé par le **Mars 2022**
 Gilly, le 12 JUIL 2022
 Au nom de la Municipalité
 Le Maire
 Approuvé par le **Conseil communal**
 Gilly, le 12 JUIL 2022
 Le Chef du Département
 Le Maire

Document n° 2110
 Version du document 23.05.2022
 FLABEL
 Louvain-la-Neuve

En vigueur à
 10 MAI 2025

LEGENDE

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Périmètres des plans d'affectation légaux

Affectations du sol

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT

Mesures de construction

- Limite des constructions nouvelles
- Espace réservé aux eaux - tracé indicatif (voir plans n° 1 à 4)

Mesures d'équipement

- o o o Itinéraires continous de randonnée pédestre - tracés indicatifs

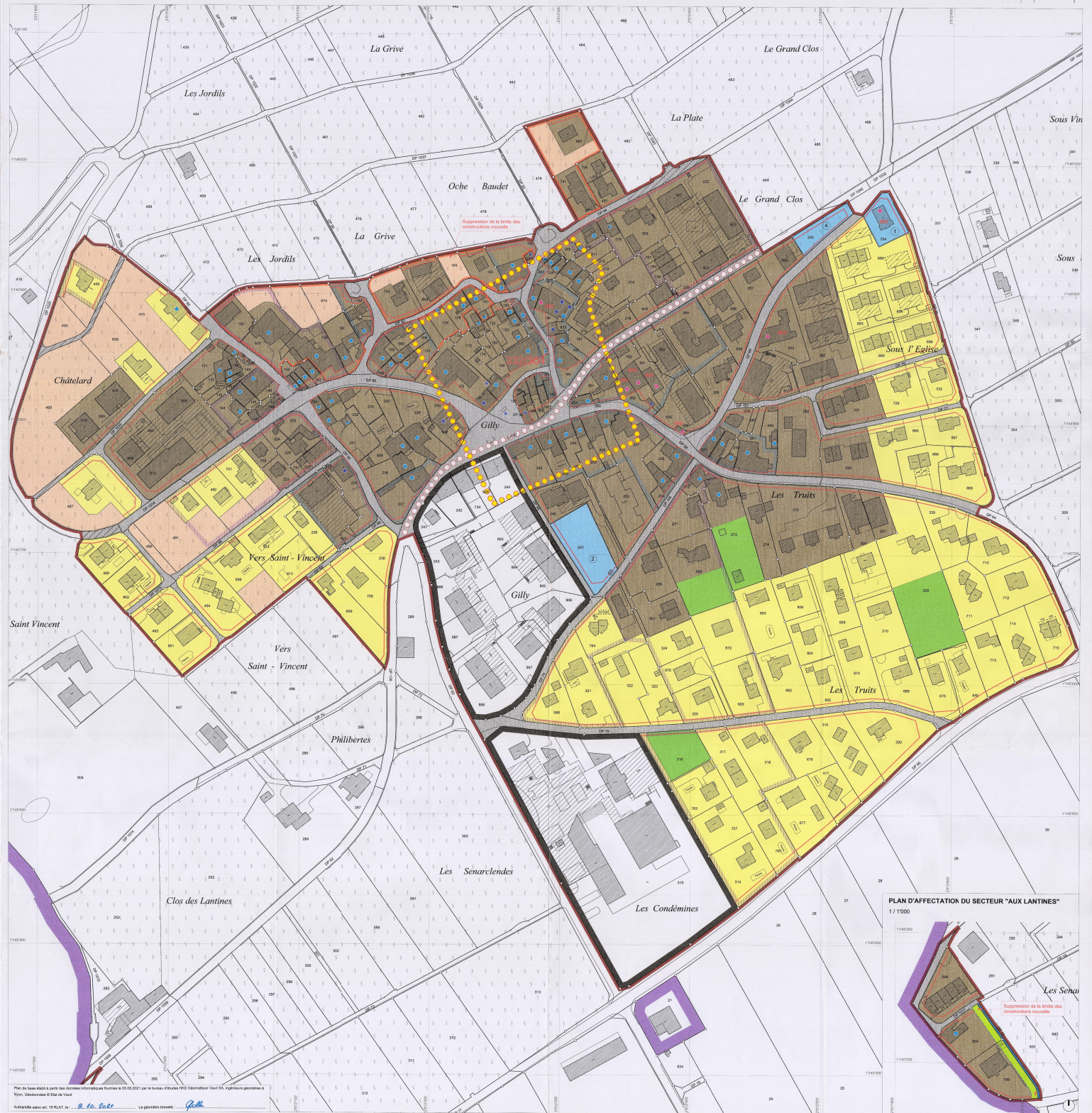
Mesures de protection - dangers naturels

- Secteurs de restrictions "inondations" B
- Secteurs de restrictions "inondations" A
- Secteurs de restrictions "glissements de terrain"

Mesures de protection

- o Régions archéologiques - n° d'identification
- Monuments culturels : bâtiments notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments / objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : bâtiments / objets portés à l'inventaire

Encadrés rouges : Modifications adoptées par le Conseil communal le 20 juin 2022 (parcels n° 154, n° 304 et n° 709)



Plan de base établi à partir des données cadastrales fournies le 02.06.2022 par le bureau d'études 1972 Géomatique Nord SA, ingénieur géomètre à Nyon, Géomatique 1972 SA, n° 154, n° 304 et n° 709

Autorité selon art. 15 RLAT, le 10 MAI 2025

La présente émane : *[Signature]*

